

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 16 mars 2022

Le 16 mars 2022, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 11/03/2022.

Etaient Présents : Mmes MICHEL-DURAND-GIL-SOUBEYRAND-DEMOMENT-EBERLAND
Mrs CERVINO-MARAINÉ-VINCENT-CHAMPETIER

Absente : SUSSELIN Geneviève (pouvoir à P. VINCENT)

Secrétaire de séance : M. CERVINO

Délibération relative au Schéma Directeur d'Éclairage public : remplacement de 81 luminaires qui seront équipés de lampes LED

Mme la Maire rappelle la délibération du 30 juin 2017 concernant le transfert de compétence de l'éclairage public au SDE07.

Elle donne le détail des premiers éléments chiffrés pour le remplacement de 81 luminaires qui seront équipés de lampes LED. Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 56 400 € H.T (financé à 50% par le SDE07)

Auquel il convient d'ajouter 2,5% de frais de maîtrise d'ouvrage soit 1410 € payable en une fois au procès-verbal de réception des travaux.

Le coût restant à la charge de la commune s'élèverait à 28 200 € à étaler sur 5 ans soit 5640 € par an (+ 1410 € à régler en une seule fois) à inscrire au budget de l'année 2022

Economie sur la puissance installée : 3.9 KWH (diminution 70 %)

Economie sur la puissance consommée : 17 060 KWH

Economie théorique de la maintenance : 526 € / an

Le conseil municipal décide de valider le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07.

Adopté à l'unanimité.

Délibération relative à l'approbation du Compte administratif du budget communal 2021

Sous la présidence de Mme la Maire, le conseil municipal examine le Compte administratif communal 2021, le Résultat de fonctionnement à affecter et la répartition sur le budget 2022, qui s'établit ainsi :

Résultat de clôture

Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice 2020	160 493.42
Part affectée à l'investissement 2021	64 343.31
Recettes de fonctionnement	367 714.33
Dépenses de fonctionnement	275 440.23

excédent exercice 2021 **+188 424.21**

Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice 2020	--55 551.00
Part affectée à l'investissement 2021	0.00
Recettes d'investissement	93 647.33

Dépenses d'investissement	59 702.63
Déficit exercice 2021	-21 606.30
Résultat clôture 2021	+166 817.91

Résultat à affecter :

Résultat fin 2021 (excédent de l'exercice)	160 493.42
Affectation au compte 1068 en 2021	<u>64 343.31</u>
Compte 002 (budget 2021)	96 150.11
Résultat ex. 2021 (Excédent de fonctionnement)	<u>92 274.10</u>
A affecter	188 424.21

Besoin de financement brut :

-Solde exécution S.I. (section Investissement) 2021	-21 606.30 au D001
-R.A.R en dépenses de 2021	-73 930.00
-R.A.R en recettes de 2021	<u>23 630.00</u>

Besoin total de financement 71 906.30

Répartition pour le Budget 2022 :

1) Besoin de financement	(compte 1068)	71 906.30
2) Report à nouveau	(compte 002)	<u>116 517.91</u>

Le Conseil municipal, hors de la présence de Mme la Maire, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif du budget communal 2021. Vote :
 Nombre de membres en exercice : 11
 Membres présents : 10 (09 + 01)
 Membres absents : 1 (ayant donné procuration)

Vote : 10 (09 + 01)
Pour : 10 (09 + 01)
Contre : 0
Absentions : 0
Adopté à l'unanimité.

Délibération relative au Compte de gestion de l'exercice 2021

Madame la Maire expose aux membres présents que le Compte de Gestion est établi par le SGC (service gestion comptable) d'Aubenas, à la clôture de l'exercice 2021.

Mme la Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes (titres émis)	93 647.33 €	367 714.33 €
Dépenses (mandats émis)	59 702.63 €	275 440.23 €
Résultat de l'exercice :		
Excédent	+ 33 944.70	+ 92 274.10 €
Déficit	-	-

Mme la Maire constate la stricte concordance entre le compte administratif 2021 et le compte de gestion établi par le Comptable des Finances Publiques.
Adopté à l'unanimité.

Délibération relative à l'incorporation d'un bien vacant et sans maître dans le domaine communal

Mme la Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Elle expose que le propriétaire de la parcelle A 51 (2570 m²) n'a pu être identifié, depuis de nombreuses années, la propriété est abandonnée. Dès lors ce bien est présumé sans maître et peut être incorporé dans le domaine communal.

La Commission communale des impôts directs réunie le 24.02.2022 a donné un avis favorable, considérant que ce bien est en état manifeste d'abandon.

Au terme du délai imparti et afin que la commune puisse incorporer ce bien dans le domaine communal et que Mme la Maire puisse constater cette incorporation par arrêté, il est nécessaire que le conseil délibère.

Adopté à l'unanimité.

Délibération relative à la Convention tripartite sur les sites naturels d'escalade privés

Mme la Maire explique au conseil municipal que le Comité territorial d'Ardèche de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade travaille actuellement sur un nouveau plan de gestion des espaces naturels d'escalade.

Le site d'escalade de Chamtadu est concerné par ce plan de gestion.

Le comité propose une campagne de conventionnement tripartite entre chaque propriétaire de parcelles sur lesquelles se trouvent le site d'escalade, la maire de la commune de Lanas et le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Cette convention a pour objet de permettre l'accès et la pratique du public sur des sites naturels d'escalade privés inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et vise également à dégager le propriétaire de toute responsabilité en cas d'accident.

Adopté à l'unanimité.

-Débat d'orientation budgétaire :

En fonction du résultat budgétaire, des projets ont été discutés en particulier ceux de l'aménagement du terrain des Auches, de l'école (cour, plancher) de l'installation de la vidéo-protection, de panneaux solaires.

Les contrats de location mobilières (photocopieuse, téléphonie) sont à rediscuter, vu leur montant actuel.

-Les Réunions thématiques concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) s'achèvent le 17 mars 2022. Une concertation des habitants aura lieu en juin sur la commune de Lanas.

-C.T.G : Convention Territoriale Globale : un bilan social sur la CCGA a été établi par la CAF. Les ateliers thématiques se poursuivent (21, 24 et 31 mars) et permettent des échanges très intéressants.

-Rencontre avec les associations le 9 mars : les présidents ou leurs représentants se sont retrouvés à la mairie pour programmer les diverses animations à venir.

Comme certaines restent à confirmer, une liste définitive sera bientôt établie.

-Elections présidentielles des 10 et 24 avril : établissement du planning de permanence des élus.

Le bureau de vote sera ouvert de **8h à 19h**.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.